



Droit congé parental et contrat spécial.

Par **jessicadu33**, le **17/08/2011** à **15:11**

Bonjour,

J'envisage de faire mon 2ème bébé. Mais j'ai plein de questions à poser.

1 Je suis en CIDD Contrat intermittent durée déterminée je justifie de 4 ans de contrat (1 contrat par mois) Ai-je droit au congé parental sachant que ma patronne peut rompre mon contrat à tout moment?

2 Quand je suis malade je ne touche aucune indemnité car ma patronne me remplace et donc mon jour d'animation tombe à l'eau donc pas de salaire. En cas de complication pendant ma grossesse si je dois m'arrêter de travailler ou si ma patronne met fin à mon contrat.ai-je droit à un complément si oui par qui?

3 Combien touche-t-on en congés parental? Sachant que ma moyenne de salaire est actuellement de 736 euros par mois car des moi à - et des mois à +.

4 Ai-je droit de m'inscrire au chômage après mon congé parental? Si oui quel papier fournir?

Merci de votre aide et patience
Bonne journée à vous